

A Monsieur FRANQUINET Jean-Pierre, Directeur général

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **mardi 28 janvier 2014 à vingt heures en la nouvelle salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-27, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

## ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

### **PREMIERE PARTIE**

#### RÉUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

1. Présentation du budget 2014 et des synergies existantes entre les deux institutions.
2. Présentation par la responsable du service social général du bilan social de l'année 2013 ainsi que des perspectives sociales pour 2014.
3. Le Centre « mena » : de l'évolution du projet pédagogique au refinancement inespéré et à sa pérennité assurée.

### **DEUXIEME PARTIE**

#### **En séance publique :**

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Ordre du jour de la séance**

1. Budget du CPAS – Approbation.
2. Redevance sur les demandes de permis et autorisations en matière d'urbanisme et d'environnement – Révision de l'article 3.
3. Taxe sur la délivrance de documents administratifs – Permis de conduire.
4. ASBL « C.O.K.A » - Octroi d'un subside visant à couvrir l'accueil d'une délégation étrangère lors de la fête du Bois.
5. Mise à disposition du « Foyer Jambois et Extensions » de l'ancien bâtiment du CPAS – Précisions
6. Service « Population – Etat Civil – Etrangers » - Fixation des conditions de recrutement d'un(e) employé(e) d'administration D6.
7. Service « Urbanisme – Environnement- Energie – Fixation des conditions de recrutement d'un(e) employé(e) d'administration D6.

**Huis-clos :**

- 1 Enseignement :
  - Désignation de deux enseignants sur fonds propres – Ratifications
  - Désignation temporaire d'enseignants – Ratifications
  - Octroi d'un congé pour motifs impérieux d'ordre familial – Ratification
  - Remplacement d'une technicienne de surface – Ratification.
- 2 Accueil extrascolaire – Engagement d'une animatrice supplémentaire sous le statut « APE ».
- 3 Mise à disposition d'un agent « ecopasseur » - projet mené par les communes de Profondeville et d'Assesse dans le cadre du Plan Marshall2. Vert « Alliance emploi-environnement-ecopasseur ».

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

P. TASIAUX